

BUREAU SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 novembre 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRÉSENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES	7
ANNEXES - Délibérations	7

TABLEAU SUIVI DE DIFFUSION				
Date de réalisation	Objet	Mail	Site net	Autres
21/11/2023	Validation Secrétaire de séance	X (NL)		
28/11/2023	Validation « présents »	X (NL)		
05/12/2023	Montage PV avec délib			FC
05/12/2023	Diffusion en « provisoire » à tous	X (NL)	X (MS)	
BS du 12/12/2023	Approbation « séance suivante »			X (FC)
BS du 12/12/2023	Signature PV			X (FC)
Après le BS 12/12/2023	Diffusion en « définitif »		X (MS)	

SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 14h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 9 juin 2023, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents :

Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Serge **TICHKIEWITCH**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés :

Béatrice **SANTAIS**, Robert **AGUETTAZ**, Roger **BLANC-COQUAND**, Jean-Claude **RAFFIN** et Christian **RAUCAZ**.

Assistaient également à la réunion : Cindy **MARLIN**, Luc **BERNARD**, Jean-Elie **MOMMESSIN**, et Nathalie **LAUGIER**.

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Excusés : 5

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 8-1-2023	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 8-2-2023	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 8-3-2023	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023
BS 8-4-2023	Travaux IRVE : programme 2023
BS 8-5-2023	Etudes de développement des énergies renouvelables : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Marc VIAL est élu secrétaire de séance. Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Michel DYEN propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 17 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRÉSENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 8-1-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA, ainsi que le fonds Chêne organisé par la FNCCR, peuvent financer des audits énergétiques pour le compte des communes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 2 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 6 415,20 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires du nouveau dossier sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.*
- ▶ *Donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (ACTEE, EPCI, etc...).*

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Rapport n° BS 8-2-2023

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 17 octobre 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non, 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 2 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport représentent une participation financière potentielle maximum de 50 231 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver les 2 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires des 2 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 50 231 € ;*
- ▶ *Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.*

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Rapport n° BS 8-3-2023

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque

opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

3 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Chamousset**, Sous le Château, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **Châteauneuf**, Les Poncins, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **La Motte-Servolex**, rue de la Briquerie, réseau BT (250 ml) ;

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires des 3 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.*
- ▶ *Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.*

Nathalie LAUGIER précise que l'augmentation, en 2023 du taux de participation du SDES à hauteur de 70% a eu des retombées positives pour de nombreuses collectivités. Cette année, l'ampleur des opérations a été significative, avec plus de 8 200 000 d'euros investis dans des travaux d'enfouissement à ce jour. Les élus devront prendre position en 2024 quant au maintien ou à la révision de ce taux de participation.

Jean-Elie MOMMESSIN expose en détail le mécanisme des recettes du concessionnaire, mettant en lumière notamment l'article 8 (860 000 euros) et la R2 (2,3 millions d'euros).

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux IRVE : programme 2023

Rapport n° BS 8-4-2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE)* » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin de mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023 prolongé au 1^{er} décembre 2023 avec l'avenant n°1.

Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy Charge, 1 est déjà affectée à la commune d'AIX-LES-BAINS.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Depuis 2022, 2 opérations validées ont été annulées par les collectivités, il convient donc de régulariser cette situation au niveau de la traçabilité des tableaux de suivi du SDES.

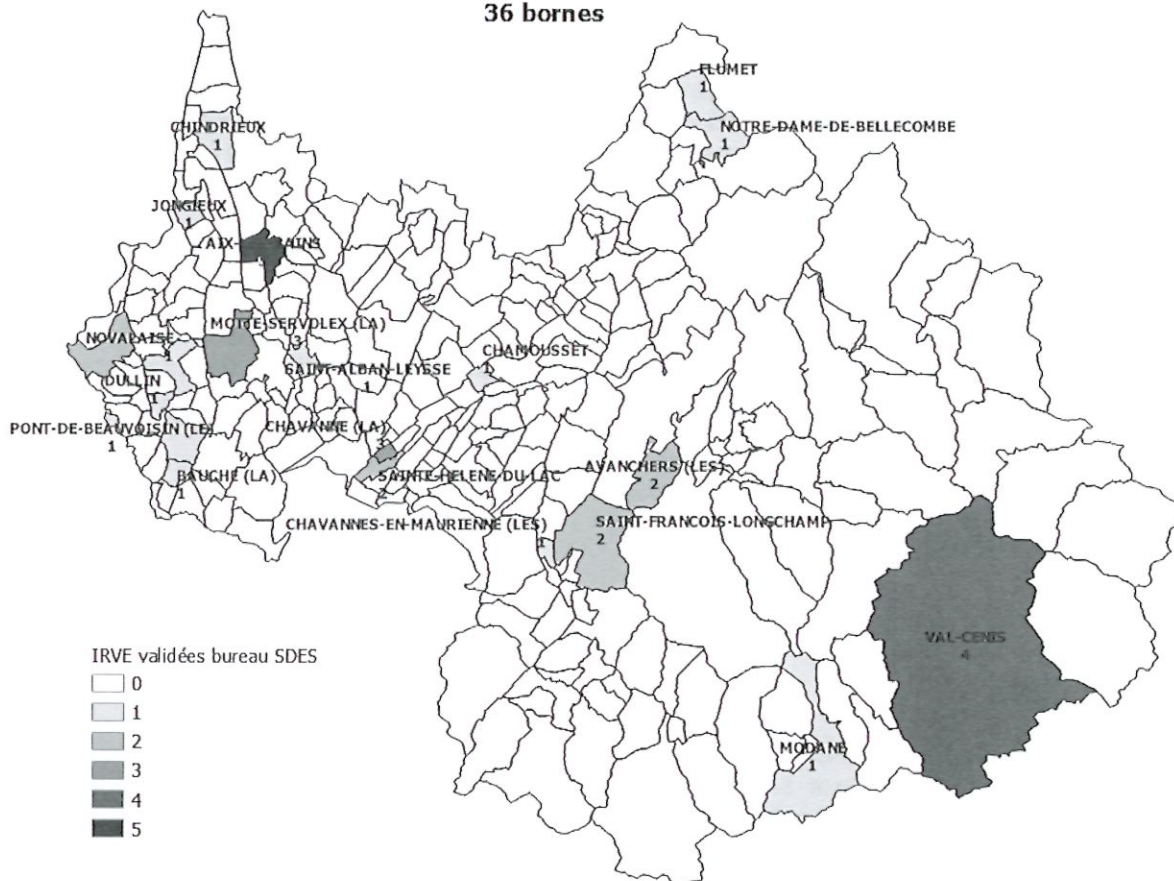
AIX-LES-BAINS	ANNULATION borne validée le 7/02/2023, 50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	-1 IRVE
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	ANNULATION borne validée le 13/12/2022, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bouverie	22/24 kW AC-DC- 2 PDC	-1 IRVE

Il est aussi demandé au présent bureau syndical de valider ou non la nouvelle opération d'installation d'IRVE listée ci-dessous :

AIX-LES-BAINS	Changement borne existante rapide vers l'Aquarium au Petit Port	43/50 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
---------------	---	------------------------	--------

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

IRVE VALIDÉES BUREAUX SDES 2022-2023 (au 27 octobre 2023)
36 bornes



Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;

- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Jean-Marc VIAL a clarifié les motifs de l'annulation de la borne située 50 rue Abbé Pierre.

Par ailleurs, Jean-Elie MOMMESSIN a informé les membres du bureau sur l'avancement des 36 bornes commandées, soulignant que 30 d'entre elles seront opérationnelles d'ici la fin d'année. Environ 230 bornes ont fait l'objet d'un processus d'identification mené par le SDES, nécessitant une mobilisation de ressources conséquente.

Jean-Marc VIAL a soulevé la question de l'obtention d'un retour du Syane concernant les négociations en cours pour l'avenant à la DSP eborn. Il a été mentionné au cours de ces négociations une augmentation du nombre de bornes à intégrer au réseau eborn, passant de 1400 à plus de 2200 bornes, comme l'a souligné Jean-Elie MOMMESSIN. Les discussions se révèlent difficiles en raison des enjeux actuels, notamment ceux liés à des recettes supplémentaires telles que la TIRUERT.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Rapport n° BS 8-5-2023

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe au présent rapport.

Il est précisé que cette étude pourrait bénéficier d'une subvention « Starter » de la région AURA ou de l'ADEME à hauteur de 70 %. Un dossier sera déposé dans ce sens.

A noter que 11 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe au présent rapport).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le dossier « à valider » listé dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;**

- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée de la signature « officielle » ce matin du Contrat de Chaleur Renouvelable de Cœur de Savoie et Pays de Maurienne avec l'ADEME.

Un échange s'ensuit concernant l'opportunité de réunir les bureaux syndicaux en visioconférence. Luc BERNARD informe de la non-possibilité réglementaire de réaliser cette action (la loi listant toutes les assemblées sauf les bureaux syndicaux). Marie-Claire BARBIER indique qu'il est nécessaire de saisir les parlementaires sur ce point.

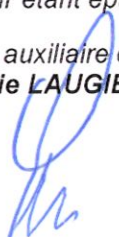
Michel DYEN rappelle les dates des prochaines assemblées. Il est précisé par les personnes présentes que certains plannings d'EPCI 2024 ont déjà été diffusés, et il serait pertinent de les confronter au prochain planning 2024 des instances du SDES.

Jean-Marc VIAL relaie une information de RTE sur le passage du prochain hiver 2023-2024, qui devrait être plus serein que l'année dernière car il y aura plus de capacité de production. Toutefois il sera nécessaire de conserver des actions de sobriété.

Enfin, Jean-Elie MOMMESSIN remonte également les informations reçues lors de la dernière conférence Loi NOME de ce lundi, avec la spécificité de la Savoie qui est le département avec le plus de régie. A noter que les régies ont un taux d'enfouissement d'environ 95%, avec un critère B de 11mn (bien meilleur que la région Parisienne).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h35.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc VIAL



Le Président
Michel DYEN



Délibération n° BS 8-1-2023

Objet :

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA, ainsi que le fonds Chêne organisé par la FNCCR, peuvent financer des audits énergétiques pour le compte des communes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 2 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 6 415,20 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe ci-jointe.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*



- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires du nouveau dossier sous les montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.**
- ▶ **De donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (ACTEE, EPCI, etc...).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Le Président du SDES,

Jean-Marc VIAL

Michel DYEN

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Informations générales				Synthèse financière				
			Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements
23001 AUDIT	Trévignin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50	1 237,50
23002 AUDIT	Trévignin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00
23003 AUDIT	Trévignin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00
23004 AUDIT	Trévignin	Ecole	STD	980	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50	1 237,50
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	S/S	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00	660,00
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	S/S	4965	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00	660,00
23008 AUDIT	Vai d'Isère	Centre Technique Municipal	STD	1210	09 janv 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00
23009 AUDIT	Vai d'Isère	Maison de Vai	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00
23010 AUDIT	Vai d'Isère	Crèche	STD	600	13 janv 2023	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
23011 AUDIT	Essert-Blay	Ecole	Etude de substitution	1297	08 déc 2022	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00
23007 AUDIT	Grésy-sur-Isère	Mairie	STD	80	27 févr 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00
23012 AUDIT	Bourdeau	Curé	S/S	2100	05 févr 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	370	05 févr 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Mairie	STD	1386	14 déc 2022	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
23015 AUDIT	La Bridoire	Gymnase + Bouleodrome	S/S	1757	08 mars 2023	SDES	5 000,00	6 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
23016 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution	2478	08 mars 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00
23017 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador (Bouleodrome et Salle Festive)	STS + Etude de substitution	1322	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23018 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (tennis couvert et club-house)	STS	400	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23019 AUDIT	La Ravoire	Mairie	STD	310	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23020 AUDIT	Puigny-Chatenod	Auberge	STD	320	08 mars 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
23021 AUDIT	Puigny-Chatenod	Presbytère	STD	1250	11 avr 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
23022 AUDIT	Planaise (SIVU)	Groupe scolaire situé sur la commune de Planaise	STD + DT	659	31 mars 2023	SDES	1 600,00	1 920,00	800,00	800,00	800,00
23023 AUDIT	Pont de beauvoisin	Salle des fêtes/Bibliothèque	S/S	155	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
23024 AUDIT	Pont de beauvoisin	Local Commercial	S/S	628	31 mars 2023	SDES	-1 320,00	-1 584,00	-660,00	-660,00	-660,00
23025 AUDIT	Pont de beauvoisin	Maison de l'amitié	S/S	250	26 janv 2023	SDES	1 800,00	2 160,00	900,00	900,00	900,00
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux (à annuler)	STS	650	26 janv 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
23006a AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole (complément suite erreur de surface)	STS	1518	28 avr 2023	SDES	1 856,00	2 227,20	928,00	928,00	928,00
23027 AUDIT	Villardin-Bourgeat	Bâtiment Grand Air	STD + DT	445	20 mars 2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 617,00	1 617,00	1 617,00
23028 AUDIT	CC Val Guilers	Siège	STD	2521	07 juin 2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 617,00	1 617,00	1 617,00
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	220	07 juin 2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 275,60	2 275,60	2 275,60
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	1185	07 juin 2023	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	1131	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	924	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23033 AUDIT	La Motte-Servolex	Salle Les Pervenches	STD	3233	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Pergaud	STD	940	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picolet	STD	377	20 juin 2023	SDES	2 673,00	3 207,60	1 368,30	1 368,30	1 368,30
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	160	20/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 617,00	1 617,00	1 617,00
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	350	07/06/2023	SDES	5 408,00	6 489,60	2 704,00	2 704,00	2 704,00
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STS	2521	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 275,60	2 275,60	2 275,60
23039 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	220	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 275,60	2 275,60	2 275,60
23040 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	1185	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 275,60	2 275,60	2 275,60
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	1131	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 275,60	2 275,60	2 275,60
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	924	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23033 AUDIT	La Motte-Servolex	Salle Les Pervenches	STD	1131	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Pergaud	STD	924	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picolet	STD	3233	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	940	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 939,50	1 939,50	1 939,50

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
 Reçu en préfecture le 15/11/2023
 Publié le
 ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_1_23-DE

Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation ACTEE (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20/06/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €		1 336.50 €	668.25 €	668.25 €
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STS	160	20/06/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €		1 336.50 €	668.25 €	668.25 €
23039 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Mairie et logement	STS	180	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23040 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Salle polyvalente	STS	335	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23041 AUDIT	Montcei	Mairie	STD	400	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23042 AUDIT	Montcei	Ecole et local ancienne poste	STD	660	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	4 980.00 €	1950	0.00 €	0.00 €	1 950.00 €
23043 AUDIT	Montcei	Salle polyvalente (Gymnase)	STD	600	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 720.00 €	1550	0.00 €	0.00 €	1 950.00 €
23044 AUDIT	Montcei	Restaurant scolaire et Halle garderie	STD	200	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23045 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Maison des Salsieys	STD	1980	16/08/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23046 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Services techniques	STD	1940	16/08/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23047 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Bâtiment Le Signal	STD	6413	16/08/2023	SDES	9 620.00 €	11 544.00 €	0	0.00 €	0.00 €	9 620.00 €
Total déjà validé à ce jour (57 nouveaux dossiers + 1 complément + 1 annulation)							191 300.00	229 560.00	16 990.00	59 126.02	30 579.02	85 826.22

Dossiers à valider												
Informations générales												
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation ACTEE (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23048	Dullin	Ecole	STS	385	22/09/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €	2 138.40 €	0.00 €	0.00 €	534.80 €
23049	Dullin	6 gîtes touristiques	STS	380	07/11/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €	1 737.45 €	0.00 €	0.00 €	935.55 €
Validés le 14 novembre 2023 (2 nouveaux dossiers)							5 346.00	6 415.20	3 875.85	0.00	0.00	1 470.15

Compléments à valider												
Informations générales												
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
Validé le 14 novembre 2023 (0 complément)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Dossiers à annuler												
Informations générales												
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
Annulé le 14 novembre 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Total année 2023												
Total année 2023							196 645.00	235 975.20	20 865.85	59 126.02	30 579.02	87 296.37

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

2 - Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2023

Dossiers validés													
Informations générales													
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT	
Total déjà validé (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total année 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

Nouveaux dossiers déjà validés

Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_1_23-DE

Délibération n° BS 8-2-2023

Objet :

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes :
participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 17 octobre 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 2 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 50 231 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 2 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 2 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 50 231 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Annexe n° BS 8-2-2023

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier			Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux éligibles (HT)	Montant travaux (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune	12-nov-21	15-nov-21	20 700	20 700	2 985		4		
23001TVXEP	Motz	Divers secteurs	15-déc-22	02-févr-23	36 061	23 568	5 935	20	9		
23002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06-déc-22	06-déc-22	4 800	4 800	1 980		12		
23003TVXEP	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Cœur)	19-déc-22	20-déc-22	16 680	13 920	4 785		29		
23004TVXEP	Saint-Marcel	La Saulce	15-déc-22	20-janv-23	18 310	15 314	4 060	18			
23006TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Le Biolay	03-janv-23	05-janv-23	22 500	22 500	3 475	15			
23007TVXEP	Les Chapelles	Picolard, Montgirod, Chef Lieu	12-janv-23	16-janv-23	20 800	17 920	3 670	16			
23008TVXEP	La Bâthle	Divers secteurs	13-janv-23	07-févr-23	63 305	52 250	5 808	99			
23009TVXEP	Villard-Léger	ère, Route des Barraques, Le Buisson, La Bottière, Les Michelins,	19-janv-23	30-janv-23	25 304	18 062	11 280	57			
23011TVXEP	Beaufort	Ensemble de la commune	31-janv-23	31-janv-23	12 420	12 420	1 485		45		
23012TVXEP	Grignon	rue Louis Berthet	03-févr-23	07-févr-23	9 524	9 524	1 370	20			
23013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Tour et Chal	23-févr-23	22-mai-23	22 320	22 320	2 950	36			
23015TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZAE Alpeespace	29-mars-23	23-mars-23	76 617	54 160	20 150	154	3		
23016TVXEP	Grésy-sur-Aix	Divers secteurs-Tranche 3	23-mars-23	23-mars-23	40 537	36 730	14 220	78			
23017TVXEP	Chindrieux	Chaudieu et Apôtres	29-mars-23	30-mars-23	12 870	9 200	2 665	10	1		
23018TVXEP	Les Avanchers-Valmoré	Le Crey, La Grange, Les Avanchers Chef Lieu	27-mars-23	11-avr-23	48 234	42 175	12 680	67			
23019TVXEP	CC de Yenne	ZAC des Fontanettes	03-mai-23	03-mai-23	6 556	6 556	2 695	11			
23020TVXEP	Montmélian	Postes F-H-AA-AJ-AC	05-avr-23	05-avr-23	35 115	15 982	2 819	43			
23022TVXEP	Saint-Vital	Divers secteurs	07-avr-23	12-avr-23	8 069	6 164	2 890	12			
23023TVXEP	Grignon	RD 925	06-avr-23	14-avr-23	80 666	33 750	325	25			
23024TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	glise, Rue Pierre Descôtes, Ruelle de la Poste, Rue du 8 mai, Pla	22-févr-23	25-mai-23	42 804	31 000	11 300	60			
23025TVXEP	Sainte-Hélène-du-Lac	de Peguet, rue de la Croisette, rue du Pichat, route du Grésivauc	21-avr-23	03-mai-23	39 058	25 595	15 220	71	12		
23026TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	ion de Crousaz, Avenue Jean Jaurès, Rue Emmanuel Créret, Rout	18-avr-23	02-mai-23	35 952	30 552	13 940	76			
23027TVXEP	Saint-Béron	in, Route de la Bridoire, Avenue de la Gare, Rue Jules Ferry, Cher	03-avr-23	17-mai-23	47 330	43 995	20 357	97	21		
23028TVXEP	Rognaix	Divers secteurs	21-avr-23	10-mai-23	67544.44	24974.7	13100	70			
23029TVXEP	Sainte-Reine	Divers secteurs	19-mai-23	25-mai-23	24 248	16 179	8 595	39		1	
23005TVXEP	Les Échelles	Divers secteurs	02-janv-23	07-juin-23	30954	12394	7100	52			
23031TVXEP	Saint-Alban-Leyssie	Piste Cyclable Impasse du repos	09-juin-23	14-juin-23	2 666	1 005	750	3			
23032TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Chemin de la Boisière	10 juil 2023	21 juil 2023	9 265	5 873	3 315	17			

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_2_23-DE

Réf dossier	Motz	Divers secteurs	06 avr 2023	07 juil 2023	86 684	79 917	13 690	86	167	12	12
23021TVXEP		Divers secteurs									
23033TVXEP	La Croix de la Rochette	Divers secteurs	11 juil 2023	12 juil 2023	46 743	19 918	11 120	56	4		9
23034TVXEP	Saint-Alban-Laysse	Rue du Frettoy et rue du Violet	31 juil 2023	03 août 2023	8 722	8 505	3 310	15			
23035TVXEP	Mouxy	Place de la Vierge et de la Mairie	11 août 2023	18 août 2023	19 593	14 790	3 043	12			3
23036TVXEP	Saint-Ours	Divers secteurs	16 août 2023	18 août 2023	20 132	15 069	6 205	29			
23037TVXEP	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Petit Villard	17 août 2023	18 août 2023	36 105	33 075	4 840			11	
23036TVXEPa	Saint-Ours	Divers secteurs	20 sept 2023	20 sept 2023	20 132	2 355	1 500	6			
23038TVXEP	Vai-Cenis	Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières-Sardières et Ternignon	25 août 2023	03 oct 2023	323 306	225 631	35 590	474			
23039TVXEP	Saint-Alban-Laysse	Secteur Margeriaz	01 sept 2023	04 sept 2023	57 107	47 060	12 120	74			
23040TVXEP	Beaufort	Rue de la Fonderie, Montée de l'Isérable, Chemin pléton du Creux	04 sept 2023	05 sept 2023	14 766	14 434	2 189	33			
23041TVXEP	Les Allues	Divers secteurs	03 mars 2022	03 mars 2022	182 416	101 745	25 000	184	27		
23042TVXEP	Chanaz	Divers secteurs	02 oct 2023	03 oct 2023	33 769	24 070	16 360	111			
23043TVXEP	Serrières-en-Chautagne	Divers secteurs	02 oct 2023	03 oct 2023	43 306	30 401	14 640	81			
Total déjà validé à ce jour (40 dossiers + 2 compléments)											
1 773 991											
1 246 552											
352 011											
2 327											
167											
12											
12											

Dossiers à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles				
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminales	Horloges astronomiques	Luminales solaires	Luminales déposés
23045TVXEP	La Léchère	Divers secteurs (hors Petit Coeur en régle)	02-oct-23	03-nov-23	167 420	96 270	33 010	260	0	0	0
23046TVXEP	Argentine	Route de la dormbert; RD72; Route de la gare; chemin de charrière chaude; chemin du talc; chemin de la gorge	23-oct-23	31-oct-23	57 695	36 466	17 221	91	0	0	51
Validés le 14 novembre 2023 (2 nouveaux dossiers + 0 complément)											
225 115											
132 736											
50 231											
351											
0											
0											
0											
51											
51											
63											

Total année 2023																	
1 999 106					1 379 288			402 242		2 678		167		12		63	
Neux dossiers déjà validés																	
Compléments dossiers déjà validés																	

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_2_23-DE

Délibération n° BS 8-3-2023

Objet :

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

3 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical statue sur celles-ci :

- ▶ Chamousset, Sous le Château, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ Châteauneuf, Les Poncins, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ La Motte-Servolex, rue de la Briquerie, réseau BT (250 ml) ;

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 3 nouvelles opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*

- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations conventions de servitudes et documents associés, à prendre l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, au transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe n° BS 8-3-2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES		Répartition financière totale en Euros			
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Montant HT	TVA	Total général TTC = MOA	Participation aux Travaux HT	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC
AX-LES-BAINS	Secteur de Thiépodrome, aménagement du Tuit	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23012	55	36 008	20 726	32 181	7 322	10 891	110 640	7 322	77 053	26 626	32 947
ALBERTVILLE	Route de Pallid	NON	Grants emises	11-juil.-23	23041	LC	78 000	-	15 614	-	-	96 482	16 614	20 231	64 647	70 281
BOURDEAU	Secteur Mairie Rue du Port	NON	MOA SDES	21-mars-23	23009	50	24 477	20 004	22 254	4 895	4 451	67 760	4 895	33 479	19 306	24 281
BIOLLE (LA)	Rue du Nant Burnier	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23040	50	25 993	20 004	30 443	6 117	11 889	106 097	6 117	80 122	19 888	24 976
BOURGET-DU-LAC (LE)	Secteur la Serraz	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23034	50	78 500	43 027	48 837	15 700	16 773	194 658	2 980	135 865	18 700	64 800
BRIDOIRE (LA)	Secteur route de Vergemude	NON	MOA SDES	21-mars-23	23004	50	191 131	26 189	42 104	39 226	13 650	320 649	1 260	151 203	131 129	169 366
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Entrée du Petit Villard	NON	Grants emises	12-sept.-23	23048	LC	37 682	-	7 598	-	-	46 946	-	12 702	26 632	34 104
CHINDRIEUX	Rue de Vars	NON	Grants emises + MOA SDES	25-avr.-23	23043	55	127 403	45 188	47 203	25 401	18 404	203 848	1 990	159 643	26 481	115 120
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUCHIER	Impasse de l'Arenier	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23003	50	10 300	10 300	11 074	3 672	2 315	36 899	3 672	15 000	3 672	21 011
COMPOSITE (LA)	Secteur Haut du Chefleu	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23002	50	108 890	48 453	54 640	21 780	20 019	262 021	2 000	107 202	21 700	94 729
DRUMETTEL-CARAFOND	Route du Biolay - Tranche 2	NON	Grants emises	21-mars-23	23005	55	56 197	-	11 239	-	07 456	69 469	2 023	18 882	11 239	60 577
ECHELLES (LES)	Rue Jules Ferry	NON	MOA SDES	25-avr.-23	18017	50	46 279	14 155	7 100	9 250	4 207	83 979	2 434	41 260	9 266	42 301
ECOLE-EN-DAUGES	Secteur Mairie	NON	MOA SDES	21-mars-23	21062	50	21 895	8 778	9 468	4 377	2 840	43 358	600	24 072	4 377	20 686
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSURE	Secteur la Rochette Tranche 2	NON	Grants emises	7-fév.-23	23001	50	156 300	43 907	66 135	31 270	21 040	310 209	1 000	204 801	31 276	124 017
GRAND-AGUELANCHE	AGUELANCHE, Hameau des Emples - Tranche 2	NON	Grants emises	11-juil.-23	23042	55	53 749	-	-	10 750	-	64 408	66 433	19 000	10 760	37 624
GRESY-SUR-SEIRE	Grand'Rue	NON	Grants emises	11-juil.-23	23039	LC	34 619	15 013	11 803	6 024	5 303	76 934	2 212	44 776	6 924	48 374
HAUTELUCE	La Combe RD76	NON	Grants emises	12-09-2023	23034	50	100 332	-	30 066	-	-	186 811	5 411 000	65 544 800	30 066	130 266
JARRIER	Nôtre Dame, Bernat et Vaccinères - Tranche 2	NON	Grants emises	21-mars-23	22017	55	83 890	9 403	52 582	12 779	12 307	150 066	600	97 521	12 779	66 007
JERY	Route des Jacquiers - Tranche 2	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23013	55	92 104	71 036	51 444	18 437	24 696	259 195	2 260	180 726	18 437	86 216
MONTGILBERT	Chef-leu	NON	Grants emises	25-avr.-23	23021	50	105 172	22 435	70 064	21 234	20 300	249 205	760	154 487	21 234	102 194
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Secteur Pogniet	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23018	55	158 490	53 457	101 700	31 027	31 045	387 749	2 030	249 330	31 027	139 410
SAINTE-REINE	Haut de Routhennes	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23015	50	15 300	-	7 009	3 073	1 402	20 850	-	12 500	3 073	16 130
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Belleville HTA	NON	Grants emises	25-avr.-23	23009	50	71 243	-	14 249	-	-	89 066	-	23 038	14 249	64 119
UGINE	Secteur Luchy BT	NON	Grants emises	25-avr.-23	23022	50	62 762	-	12 550	-	-	75 302	-	21 085	12 550	66 477
UGINE	Impasse du Laitier HTA	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23023	50	32 801	-	6 560	-	-	40 842	-	11 021	6 560	22 961
VILLARD-LEGER	Secteur Buisson	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23010	55	82 378	23 761	39 574	16 476	12 007	176 393	1 900	101 253	16 476	68 664
AX-LES-BAINS	Chemin des Bialres	NON	MOA SDES	8-juin-23	23014	50	40 563	13 739	30 038	8 191	9 795	184 724	-	9 795	28 607	79 124
BARBERAZ	GRAND-CHAMBERY - Barberaz, La Raviole - RD1081 Tranche 2, Oust	NON	Grants emises	8-juin-23	23028	50	115 207	-	23 041	-	-	142 396	-	40 230	23 041	86 259
ENTRELAACS	Hameau des Darmand	NON	Grants emises	8-juin-23	23024	55	125 432	-	47 004	25 086	9 401	209 923	6 208	102 760	26 086	86 259
PEISEY-MANCROIX	Ruelle de la Fruitière	NON	Grants emises	8-juin-23	23000	55	47 474	19 642	38 540	9 405	9 638	114 798	600	75 015	9 405	33 732
PORTE-DE-SAVOIE	Rue Général Decoux, rue Henry Rianche	NON	MOA SDES	8-juin-23	23016	50	109 769	42 574	62 384	21 054	20 054	257 066	400	160 701	21 054	82 762
RUFFIEUX	ZAC de Saumont	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23027	50	91 634	38 817	39 648	18 327	15 293	207 770	6 052	119 710	18 327	69 733
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Hameau le Mouchet	NON	MOA SDES	12-sept.-23	23026	50	64 790	24 535	39 864	12 899	12 899	169 072	4 662	97 506	12 899	49 268
SAINT-MARCEL	Montfort, Hameau de la Ville	NON	Grants emises	8-juin-23	23031	50	52 725	-	10 545	-	-	66 168	-	17 716	10 545	36 907
SAINT-OURS	Route du Chef-Lieu, RD 211 D	NON	MOA SDES	8-juin-23	23043	55	46 302	11 642	24 538	9 250	7 236	101 823	2 069	90 209	9 250	32 307
SEEZ	Rue du Seuil, route de Belleface et giratoire des Grandes Alpes - TF	NON	Grants emises	11-juil.-23	23037	55	188 921	75 892	109 044	33 724	36 047	424 028	2 260	209 802	33 724	115 422
VALGELON LA ROCLETTE	Chemin des Chaudannes	NON	Grants emises	12-sept.-23	23025	50	110 614	-	22 123	-	132 736	138 718	3 062	24 525	22 123	90 071
VILLAREMBERT	Liaison Fromentières / Chefleu	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23060	50	66 038	27 872	43 186	13 208	14 212	164 010	1 900	104 817	13 208	61 427
BALME (LA)	Les Carottes	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23056	50	94 012	34 394	42 145	18 882	15 308	204 661	1 900	120 540	18 882	71 460
BARBERAZ	Chemin des Prés	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23053	50	64 373	37 968	54 376	12 875	18 455	187 977	1 900	135 660	12 875	46 061
BARBERAZ	Rue de Buisson Rond	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23052	50	102 302	42 029	64 740	20 472	21 476	251 088	-	107 349	20 472	71 417

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
 Reçu en préfecture le 15/11/2023
 Publiée le 15/11/2023
 ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_3_23-DE



Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Apport SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES		Répartition financière totale en Euro						
							Montant HT		TVA		Total général TTC + ION		Participation aux Travaux TTC (MOA)	Participation aux Travaux TTC (Commune)	Participation aux Travaux TTC (SDES)				
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Telecoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Telecoms (4)	Travaux + Prestations							
BOURGET-DU-LAC (LE)	Grand Lac - Croix Verte	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23054	50	23 942	30 952	53 914	4 708	18 005	141 237	4 788	112 409	4 788	24 030	28 808		
CHAMBERY	Chemin des Edelweiss	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23035	55	49 749	39 030	84 224	9 050	24 811	214 820	9 960	170 045	9 960	34 825	44 776		
LECHERE (LA)	Secteur Doucy - Tranche 1	#REF!	Grant emdes	17-oct-23	23033	50	26 998	1 525	26 521	5 354	5 489	67 132	5 304	42 960	5 304	18 778	24 171		
MONTYERNIER	Le Noirêt	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23029	50	34 622	10 270	16 127	6 900	5 279	76 026	6 900	46 640	6 900	22 190	28 188		
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Impasse Fay	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23050	50	44 882	17 697	8 547	8 976	5 309	88 282	8 976	47 888	8 976	31 417	40 393		
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Secteur Cheioux	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23050	50	96 339	9 305	21 508	10 208	0 181	152 089	10 208	70 566	10 208	67 436	86 704		
THENESOL	RDC La Pierre	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23046	50	18 713		12 428	3 743	2 480	38 401	3 743	20 349	3 743	14 399	18 142		
CHAPPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Secteur le Petit Villard (Complément au projet initial présenté au BS du 14/09/2021)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	21057	50	1 220		200			1 646		545	260	760	1 000		
CHINDRIEUX	Chemin de la Tour (Complément au projet initial présenté au BS du 17/12/2018)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	19081	55	23 632	762	4 023	4 726	1 081	34 844		14 956	4 726	16 207	20 934		
DOUCY-EN-BAUGES	Le Villard tranche 2 (Complément au projet initial présenté au BS du 05/07/2022)	OUI	MOA SDES	25-avr-23	23023	50	900	0 410	2 650	1 800	2 412	16 019	1 800	14 700	1 800	1 640	1 220		
ENTRELACS	Rue Joseph Micaud et du 17 octobre (Complément au projet initial présenté au BS du 23/09/2022)	OUI	Grant emdes	8-juin-23	23030	55	21 614		12 917	4 323	2 960	42 079		25 308	4 323	12 960	17 291		
GRAND-JAIGUELANCHE	Hameau des Emples - Tranche 1 (Complément au projet initial présenté au BS du 10/3/2022)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	23005	52	0 178			1 836		11 344		4 002	1 836	6 607	7 343		
JACOB-BELLECOMBETTE	Rue du Grandier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	OUI	MOA SDES	21-mars-23	21078	55	4 577	5 408	3 155	915	1 712	16 239		12 577	916	2 746	3 661		
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine (Complément au projet initial présenté au BS du 12/04/2022)	OUI	MOA SDES	8-juin-23	23010	52	1 524		4 081	305	900	8 041		0 821	306	914	1 210		
MOUXY	Chemin des Bugnards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	OUI	Grant emdes	7-lev-23	19065	55	4 503	12 564	9 650	601	4 450	33 069		29 777	901	2 392	3 292		
PEBEY-MANCROIX	Montée de l'église (Complément au projet initial présenté au BS du 23-04-2021)	OUI	Grant emdes	7-lev-23	21021	55	4 019			804		4 823		1 752	804	2 412	3 216		
PEBEY-MANCROIX	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	OUI	MOA SDES	7-lev-23	19046	55	6 866			1 374		8 489		2 605	1 374	4 420	6 794		
SAINTE-HELENE-SUR-BERE	Hameau de la Prérière (Complément au projet initial présenté au BS du 20/03/2021)	OUI	Grant emdes	9-juin-23	21017	52			1 742		3 460	2 164		2 154					
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau de Molins (Complément au projet initial présenté au BS du 7-12-2018)	OUI	TRANS MOA SDES	7-lev-23	18020	52	43 200	6 072	11 072	8 654	3 600	76 782		41 503	8 654	26 630	34 190		
VIVIERS-DU-LAC	Rue de la Gare Chemin du Nôlé (Complément au projet initial présenté au BS du 23/04/2021)	OUI	MOA SDES	25-avr-23	21027	50	600	3 100	1 108	120	854	6 017		5 537	120	380	480		
Total des dossiers déjà validés à ce jour :							xxx	3 640 400	988 038	1 669 422	728 880	6 112 272	7 670 519	233 407	4 376 903	320 880	2 843 666	3 205 726	
CHAMOUSSET							xxx												
CHATEAUNEUF							50	42 176	23 214	8 425	4 043	79 468	80 822	600	2 354	8 425	30 023	38 468	
MOTTE-SERVOLEX (LA)							52	92 701	41 261	63 818	21 016	237 445	244 668	1 696	7 123	150 361	18 668	66 640	86 207
Nouvelles opérations							xxx	183 444	80 219	86 236	33 091	418 680	431 240	2 186	12 660	200 851	36 080	133 700	
Secteur rue... (Complément au projet initial présenté au BS du XXX/XX/20XX)							OUI												
Complément(s) à projet initial							xxx												

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_3_23-DE



Travaux d'entouffissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	Dossier complémentaire	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Montant SDES	Coûts liés à l'opération				Repartition financière totale en Euros												
								Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES		Commune		SDES						
								Réseau DP (1)	Eclairage public	Telecoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Telecoms (4)	Taux + Prestations	Total général TTC + MOA									
								3 032 644	1 067 167	1 054 938	766 669	644 303	7 865 591	8 101 669	24 931	236 908	4 637 444	766 669	2 637 546	3 668 115				
Total travaux année 2023																								

64

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession).
 (3) Eclairage public récupéré par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA genre SMI telecom non récupérable

48	Nouvelles opérations déjà validées	48
13	Compléments opérations déjà validées	13
61		61

3	Nouvelles opérations à valider	3
3	Compléments opérations à valider	3
6		6

4 699 413	1 200 688	1 086 688
TTC		

103 712	20 172
Dossier initial TTC moyen	
Dossier complémentaire TTC moyen	

51	64
13	
64	

Operations nouvelles et compléments validées en 2023

Délibération n° BS 8-4-2023

Objet :

Travaux IRVE : programme 2023

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO,
Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc
VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert
AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-
Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin de mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023 prolongé au 1^{er} décembre 2023 avec l'avenant n°1.

Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy Charge, 1 est déjà affectée à la commune d'AIX-LES-BAINS.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

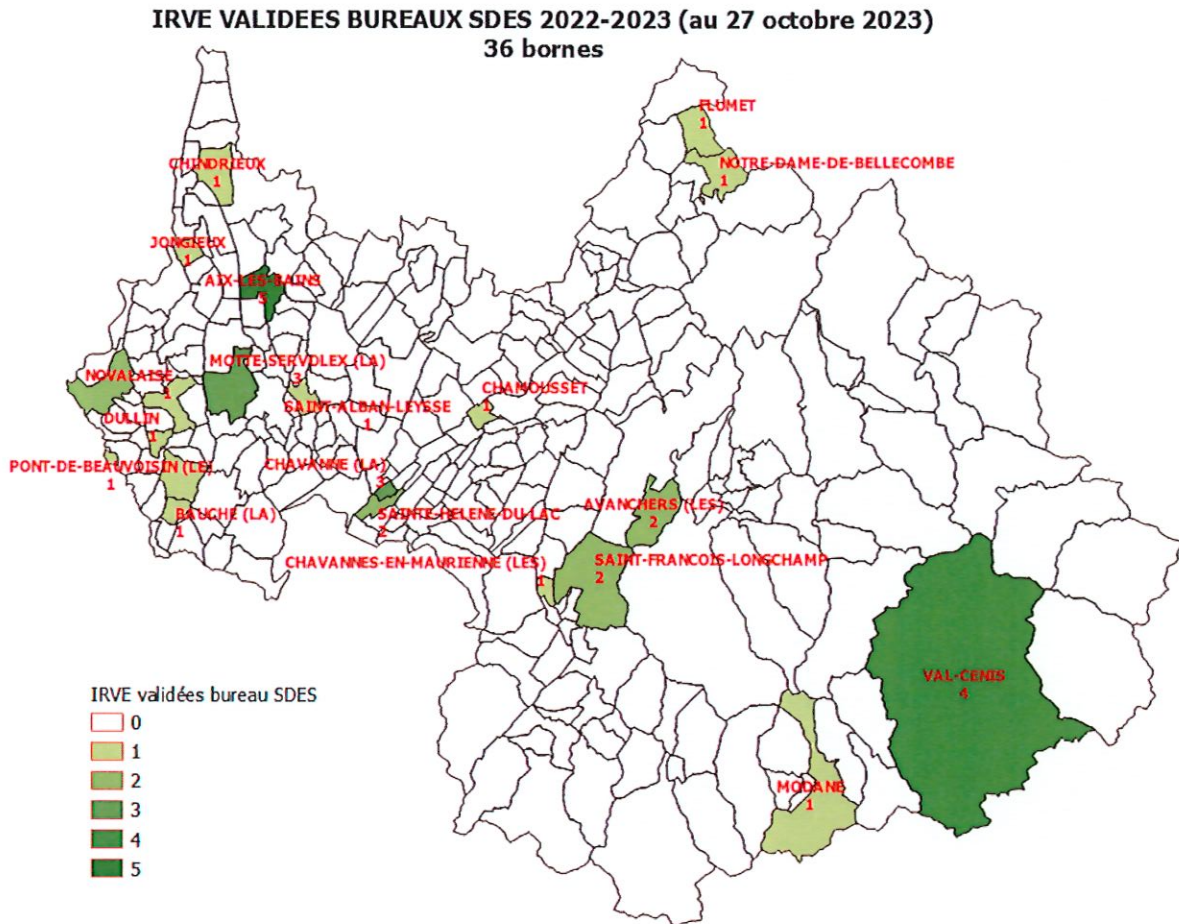
Depuis 2022, 2 opérations validées ont été annulées par les collectivités, il convient donc de régulariser cette situation au niveau de la traçabilité des tableaux de suivi du SDES.

AIX-LES-BAINS	ANNULATION borne validée le 7/02/2023, 50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	-1 IRVE
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	ANNULATION borne validée le 13/12/2022, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bouverie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	-1 IRVE

Il est aussi demandé au présent bureau syndical de statuer sur la nouvelle opération ci-dessous :

AIX-LES-BAINS	Changement borne existante rapide vers l'Aquarium au Petit Port	43/50 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
---------------	---	------------------------	--------

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.



Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ D'approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;
- ▶ D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;

- ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe BS 8-4-2023

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCEE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune			SDES			
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info - prime ADEMIER du 10/12/2022 au 1/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors accordement)	TVA non récupérable (accordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Complément Avenue Victoria	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE22002	8 296	1 625	9 921	168	233	0	8 296	1 625	1 625	
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23005	25 128	5 083	30 811	-4 000	710	233	233	25 361	5 450	5 450
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Place Clémenceau	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23006	21 977	5 089	27 045	-4 000	634	233	233	22 210	4 835	4 835
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Entrée Hippodrome	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23007	21 088	4 091	25 959	-4 000	611	233	233	21 301	4 658	4 658
AVANCHERS (LES)	AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes rapides	4360 kW AC-DC - 2 PDC	2	4	73 024	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23015 IRVE23016	76 616	17 643	94 260	-11 000		833	833	35 425	16 810	58 835
BAUCHE (LA)	BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 033	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23017	10 475	2 615	13 090	-2 800		233	233	4 754	2 382	8 336
CHAMOISSET	CHAMOISSET	Parking Impasse de la Gare	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 068	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23008	22 047	5 209	27 256	-4 000		233	233	9 840	4 976	17 416
DULLIN	DULLIN	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenue	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 104	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23010	10 423	2 605	13 027	-2 600		233	233	4 728	2 371	8 299
JONGIEUX	JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 140	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23018	22 531	5 306	27 837	-4 000		600	600	11 365	4 706	16 472
MODANE	MODANE	Rue des Betsets	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 157	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23019	21 880	4 378	26 258	-4 000		383	383	9 482	3 983	16 774
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Racou Villot OUEST	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23012	21 003	5 001	26 003	-4 000		233	233	9 318	4 767	16 685
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Racou Villot EST	22/23 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23013	10 726	2 665	13 391	-2 600		233	233	4 880	2 432	8 512
NOVALAISE	NOVALAISE	Parking écomobilité, rue du Pré Ramppeau	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 191	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23009	12 347	2 990	15 337	-2 000		583	583	6 915	2 406	8 422
PONT-DE-BEAUVOISIN	PONT-DE-BEAUVOISIN	Place Carouge	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 204	OUI	OUI	25-avr-23	IRVE23014	21 577	5 115	26 692	-4 000		383	383	10 130	4 732	16 562
SAINT-ALBAN-LEYSSE	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 222	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23011	22 059	5 212	27 271	-4 000		233	233	9 846	4 978	17 429
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking de la Mairie, route de l'Eglise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23001	23 082	5 416	28 499	-4 000		650	650	11 916	4 766	16 683
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Passage du Lac, route des platânières	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23002	13 703	3 261	16 964	-2 600		233	233	6 388	3 027	10 596
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	Place du Pont	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 250	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23003	21 055	4 211	25 266	-4 000		233	233	6 544	3 978	16 722
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	Salle polyvalente	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 256	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23004	10 601	2 120	12 722	-2 600		233	233	4 297	1 881	10 337
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Parking mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 260	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23020	21 707	5 141	26 849	-4 000		417	417	10 312	4 721	15 033
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Office du tourisme	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 260	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23021	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 704	13 773
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Parking maison de la Vanoise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 260	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23022	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 704	13 773
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Proche Intermarché	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 260	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23023	24 109	5 022	29 731	-4 000		233	233	10 871	5 308	16 800
ATTIGNAT-ONCIN	ATTIGNAT-ONCIN	Parking école / église	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 022	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23024	10 475	2 615	13 090	-2 600		233	233	4 754	2 381	8 916
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Parking devant cimetière (prov. 2024)	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 083	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23025	20 752	4 950	25 702	-4 000		233	233	9 192	4 711	13 110
CHINDRIEUX	CHINDRIEUX	Parking entre RD et terrain de foot, en face de la maison de santé	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 085	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23029	24 271	5 654	29 925	-4 000		233	233	10 952	5 442	16 733
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	1450 place de la mairie	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23027	11 720	2 866	14 595	-2 600		233	233	5 581	2 631	8 314
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Route de la Madeline, face parking du Burgeon	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23028	11 729	2 866	14 595	-2 600		233	233	5 581	2 631	8 314

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_4_23-DE



Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCFE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune				SDES		
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors recommandement)	TVA non récupérable (recommandement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
FLUMET	FLUMET	Chemin de la Revue	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 114	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20329	20 752	4 950	25 702	-4 000	233	233	9 193	4 717	16 510	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	SDES	Borne n°2, parking du SDES, création 2 places de parking, A. CHARGE DU SDES	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20330	25 157	5 554	30 711	-4 000				5 320	30 711	
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	160 route de la Cours	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 185	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20331	20 752	4 950	25 703	-4 000	233	233	9 193	4 717	16 510	
Total validé à ce jour : 31											629 426	146 063	775 488	115 900	2 123	8 983	8 983	316 439	136 646	457 048

AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Changement borne existante rapide vers l'Aquarium au Petit Port (MOA : EASY-CHARGE)	4350 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	14-nov-23	IRVE20333	24 198	24 198	24 198	590			24 198		
						#N/A				IRVE20334									
						#N/A				IRVE20335									
						#N/A				IRVE20336									
						#N/A				IRVE20337									
						#N/A				IRVE20338									
						#N/A				IRVE20339									
						#N/A				IRVE20340									
						#N/A				IRVE20341									

Validés le 14 novembre 2023 : 1											24 198	-	24 198	590	-	-	-	24 198	-	-
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	---	--------	-----	---	---	---	--------	---	---

Total travaux année 2023											653 624	146 063	799 686	115 900	2 713	8 983	8 983	342 638	136 646	457 048
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	---------	---------	---------	-------	-------	-------	---------	---------	---------

AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	ANNULATION borne validée le 7/02/2023, 50 rue Abbé Pierre	2224 kW AC/DC - 2 PDC	-1	-2	73 008	OUI	NON	14-nov-23	IRVE20005	-25 128	-5 683	-30 811	-4 830	-710	-233	-25 381	-5 450	-5 450	
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	ANNULATION borne validée le 13/12/2022, SAINT-GENIX-SUR-QUIERS, Place de la Bouverie	2224 kW AC/DC - 2 PDC	-1	-2	73 236	OUI	OUI	14-nov-23	IRVE20004	-24 376	-4 876	-29 254	-3 890	-1 003	-1 003	-15 981	-3 792	-13 273	
Opérations annulées le 14 novembre 2023 : 2											-40 506	-10 559	-60 065	8 000	-710	1 317	1 317	41 342	9 242	9 242

Total travaux avec annulations année 2023											604 117	135 504	739 621	107 900	2 003	7 667	7 666	301 296	127 886	433 222
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	---------	---------	---------	-------	-------	-------	---------	---------	---------

Coût moyen IRVE : 24 990


30	1	32	2
----	---	----	---

Opération(s) déjà validée(s) : 1
Opération(s) complémentaires : 1

Opération(s) déjà validée(s) : 32
Opérations validées en 2023 : 2

Et : 2 Annulations

Envoiyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_4_23-DE



Délibération n° BS 8-5-2023

Objet :

Études de développement des énergies renouvelables : : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est précisé que cette étude pourrait bénéficier d'une subvention « Starter » de la région AURA ou de l'ADEME à hauteur de 70 %. Un dossier sera déposé dans ce sens.

A noter que 11 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le dossier « à valider » listé dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Annexe n° BS 8-5-2023

Etudes de développement des énergies renouvelables sous MOA SDES

Réf dossier	Dossiers validés		Puisissance crête (en kWc)	Projets	Coût prévisionnel		
	Commune	Type d'installation			Engagement prévisionnel du SDES TTC	Engagement de la commune TTC	
2022-PV01	Saint-Vital	Centrale PV au sol	2600	étude de faisabilité + étude d'impact environnemental + prestation AMO + PRAC + étude de risque	62 819 €	0 €	
2022-PV02	Grésy-sur-Aix	Toitures et ombrières PV	286	étude d'opportunité sur l'ensemble de la commune + études de faisabilité sur 4 sites + mission de MOE	25 000 €	15 840 €	
2022-PV04	Saint-Pierre d'Albigny	Centrale PV au sol	4800	Etude d'impact environnemental + étude de sol + levé topographique + architecte ; SDES paie 35% du coût des études	24 150 €	0 €	
2022-PV03	Aillon-Le-Jeune	Ombrière PV	75	Etude de faisabilité	2 300 €	0 €	
2022-PV05	Modane	Toiture PV	90	Etude structure sur 1 bâtiment	3 000 €	0 €	
2022-PV06	Mercury	Toitures PV	111	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €	
2022-PV08	Bassens	Toitures PV	200	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €	
2022-PV09	Saint-Genix-les-Villages	Centrale PV au sol	1600	Etude de faisabilité	2 901 €	0 €	
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	72	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €	
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	30	Etude structure sur 1 bâtiment (Gpe scolaire)	3 000 €	0 €	
2023-PV02	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Toitures PV	16	Etude structure sur la salle polyvalente	2 000 €	0 €	
Total déjà validé à ce jour					11 dossiers	143 170 €	15 840 €

Réf dossier	Dossiers à valider		Puisissance crête (en kWc)	Projets	Engagement prévisionnel du SDES TTC	Participation de la commune TTC
	Commune	Type d'installation				
2023-HYDRO01	Bellecombe-en-Bauges	centrale microhydroélectrique	< 500 kWc	Etude de faisabilité d'une microcentrale hydroélectrique sur l'ancienne scierie à grand cadre	10 000 €	0 €
Validé					10 000 €	0 €
Total					153 170 €	15 840 €

Délibération n° BS 8-1-2023

Objet :

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA, ainsi que le fonds Chêne organisé par la FNCCR, peuvent financer des audits énergétiques pour le compte des communes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 2 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 6 415,20 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe ci-jointe.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*



- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires du nouveau dossier sous les montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.**
- ▶ **De donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (ACTEE, EPCI, etc...).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Le Président du SDES,

Jean-Marc VIAL

Michel DYEN

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Informations générales				Synthèse financière					
			Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23001 AUDIT	Trévisin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50	1 237,50	1 237,50
23002 AUDIT	Trévisin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00	990,00
23003 AUDIT	Trévisin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00	990,00
23004 AUDIT	Trévisin	Ecole	STD	980	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50	1 237,50	1 237,50
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	S/S	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00	660,00	660,00
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	S/S	4965	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00	660,00	660,00
23008 AUDIT	Vai d'Isère	Centre Technique Municipal	STD	1210	09 janv 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00
23009 AUDIT	Vai d'Isère	Maison de Vai	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00
23010 AUDIT	Vai d'Isère	Crèche	STD	600	13 janv 2023	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
23011 AUDIT	Essert-Blay	Ecole	Etude de substitution	1297	08 déc 2022	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00	1 485,00
23007 AUDIT	Grésy-sur-Isère	Mairie	STD	80	27 févr 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00	660,00	660,00
23012 AUDIT	Bourdeau	Curé	S/S	2100	05 févr 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00	2 225,00
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	370	05 févr 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00	990,00
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Mairie	STD	1300	14 déc 2022	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00	990,00
23015 AUDIT	La Bridoire	Gymnase + Bouleodrome	S/S	1386	08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
23016 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution	1757	08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution	1757	08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
23018 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador (Bouleodrome et Salle Festive)	STS + Etude de substitution	2478	08 mars 2023	SDES	5 000,00	6 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
23019 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (tennis couvert et club-house)	STS	1322	08 mars 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	990,00	990,00
23020 AUDIT	Puigny-Chatenod	Mairie	STD	400	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23021 AUDIT	Puigny-Chatenod	Auberge	STD	310	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23022 AUDIT	Puigny-Chatenod	Presbytère	STD	320	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
23023 AUDIT	Planaise (SIVU)	Groupe scolaire situé sur la commune de Planaise	STD + DT	1250	11 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
23024 AUDIT	Pont de beauvoisin	Salle des fêtes/Bibliothèque	STS	659	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
23025 AUDIT	Pont de beauvoisin	Local Commercial	STS	155	31 mars 2023	SDES	1 600,00	1 920,00	800,00	800,00	800,00	800,00
23026 AUDIT	Pont de beauvoisin	Maison de l'amitié	STS	628	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux (à annuler)	STS	250	26 janv 2023	SDES	-1 320,00	-1 584,00	-660,00	-660,00	-660,00	-660,00
23006a AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole (complément suite erreur de surface)	STS	650	26 janv 2023	SDES	1 180,00	1 416,00	590,00	590,00	590,00	590,00
23027 AUDIT	Villardin-Bourget	Bâtiment Grand Air	STD + DT	1518	28 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
23028 AUDIT	CC Val Guilers	Siège	STD	445	20 mars 2023	SDES	1 856,00	2 227,20	928,00	928,00	928,00	928,00
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	350	07 juin 2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 469,45	1 469,45	1 469,45	1 469,45
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	2521	07 juin 2023	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	220	07 juin 2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 469,45	1 469,45	1 469,45	1 469,45
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	1185	07 juin 2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 077,83	2 077,83	2 077,83	2 077,83
23033 AUDIT	La Motte-Servolex	Salle Les Pervenches	STD	1131	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 833,95	1 833,95	1 833,95	1 833,95
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Pergaud	STD	924	14 déc 2022	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picolet	STD	3233	14 déc 2022	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	940	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 833,95	1 833,95	1 833,95	1 833,95
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20 juin 2023	SDES	2 673,00	3 207,60	1 336,50	1 336,50	1 336,50	1 336,50
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STS	160	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60	1 336,50	1 336,50	1 336,50	1 336,50
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	350	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 469,45	1 469,45	1 469,45	1 469,45
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	2521	07/06/2023	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	220	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 469,45	1 469,45	1 469,45	1 469,45
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	1185	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 077,83	2 077,83	2 077,83	2 077,83
23033 AUDIT	La Motte-Servolex	Salle Les Pervenches	STD	1131	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 833,95	1 833,95	1 833,95	1 833,95
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Pergaud	STD	924	14/12/2022	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picolet	STD	3233	14/12/2022	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	2 469,11	2 469,11
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	940	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 833,95	1 833,95	1 833,95	1 833,95

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
 Reçu en préfecture le 15/11/2023
 Publié le
 ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_1_23-DE

Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation ACTEE (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20/06/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €		1 336.50 €	668.25 €	668.25 €
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STS	160	20/06/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €		1 336.50 €	668.25 €	668.25 €
23039 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Mairie et logement	STS	180	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23040 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Salle polyvalente	STS	335	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23041 AUDIT	Montcei	Mairie	STD	400	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23042 AUDIT	Montcei	Ecole et local ancienne poste	STD	660	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	4 980.00 €	1950	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23043 AUDIT	Montcei	Salle polyvalente (Gymnase)	STD	600	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 720.00 €	1550	0.00 €	0.00 €	1 550.00 €
23044 AUDIT	Montcei	Restaurant scolaire et Halle garderie	STD	200	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23045 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Maison des Salsieys	STD	1980	16/08/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23046 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Services techniques	STD	1940	16/08/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23047 AUDIT	SIVOM Les Salsieys	Bâtiment Le Signal	STD	6413	16/08/2023	SDES	9 620.00 €	11 544.00 €	0	0.00 €	0.00 €	9 620.00 €
Total déjà validé à ce jour (57 nouveaux dossiers + 1 complément + 1 annulation)							191 300.00	229 560.00	16 990.00	59 126.02	30 579.02	85 826.22

Dossiers à valider		Informations générales			Synthèse financière							
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation ACTEE (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23048	Dullin	Ecole	STS	385	22/09/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €	2 138.40 €	0.00 €	0.00 €	534.80 €
23049	Dullin	6 gîtes touristiques	STS	380	07/11/2023	SDES	2 673.00 €	3 207.60 €	1 737.45 €	0.00 €	0.00 €	935.55 €
Validés le 14 novembre 2023 (2 nouveaux dossiers)							5 346.00	6 415.20	3 875.85	0.00	0.00	1 470.15

Compléments à valider		Informations générales			Synthèse financière							
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
		Validé le 14 novembre 2023 (0 complément)					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Dossiers à annuler		Informations générales			Synthèse financière							
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
		Annulé le 14 novembre 2023 (0 dossier)					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total année 2023							196 645.00	235 975.20	20 865.85	59 126.02	30 579.02	87 296.37

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

2 - Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2023

Dossiers validés		Informations générales			Synthèse financière							
Ref dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
Total déjà validé (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total année 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

Nouveaux dossiers déjà validés

Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

S²LOW

ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_1_23-DE

Délibération n° BS 8-2-2023

Objet :

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes :
participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 17 octobre 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 2 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 50 231 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 2 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 2 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 50 231 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Annexe n° BS 8-2-2023

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier			Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux éligibles (HT)	Montant travaux (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune	12-nov-21	15-nov-21	20 700	20 700	2 985		4		
23001TVXEP	Motz	Divers secteurs	15-déc-22	02-févr-23	36 061	23 568	5 935	20	9		
23002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06-déc-22	06-déc-22	4 800	4 800	1 980		12		
23003TVXEP	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Cœur)	19-déc-22	20-déc-22	16 680	13 920	4 785		29		
23004TVXEP	Saint-Marcel	La Saulce	15-déc-22	20-janv-23	18 310	15 314	4 060	18			
23006TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Le Biolay	03-janv-23	05-janv-23	22 500	22 500	3 475	15			
23007TVXEP	Les Chapelles	Picolard, Montgirod, Chef Lieu	12-janv-23	16-janv-23	20 800	17 920	3 670	16			
23008TVXEP	La Bâthle	Divers secteurs	13-janv-23	07-févr-23	63 305	52 250	5 808	99			
23009TVXEP	Villard-Léger	ère, Route des Barraques, Le Buisson, La Bottière, Les Michelins,	19-janv-23	30-janv-23	25 304	18 062	11 280	57			
23011TVXEP	Beaufort	Ensemble de la commune	31-janv-23	31-janv-23	12 420	12 420	1 485		45		
23012TVXEP	Grignon	rue Louis Berthet	03-févr-23	07-févr-23	9 524	9 524	1 370	20			
23013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Tour et Chal	23-févr-23	22-mai-23	22 320	22 320	2 950	36			
23015TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZAE Alpespace	29-mars-23	23-mars-23	76 617	54 160	20 150	154	3		
23016TVXEP	Grésy-sur-Aix	Divers secteurs-Tranche 3	23-mars-23	23-mars-23	40 537	36 730	14 220	78			
23017TVXEP	Chindrieux	Chaudieu et Apôtres	29-mars-23	30-mars-23	12 870	9 200	2 665	10	1		
23018TVXEP	Les Avanchers-Valmorel	Le Crey, La Grange, Les Avanchers Chef Lieu	27-mars-23	11-avr-23	48 234	42 175	12 680	67			
23019TVXEP	CC de Yenne	ZAC des Fontanettes	03-mai-23	03-mai-23	6 556	6 556	2 695	11			
23020TVXEP	Montmélian	Postes F-H-AA-AJ-AC	05-avr-23	05-avr-23	35 115	15 982	2 819	43			
23022TVXEP	Saint-Vital	Divers secteurs	07-avr-23	12-avr-23	8 069	6 164	2 890	12			
23023TVXEP	Grignon	RD 925	06-avr-23	14-avr-23	80 666	33 750	325	25			
23024TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	glise, Rue Pierre Descôtes, Ruelle de la Poste, Rue du 8 mai, Pla	22-févr-23	25-mai-23	42 804	31 000	11 300	60			
23025TVXEP	Sainte-Hélène-du-Lac	de Peguet, rue de la Croisette, rue du Pichat, route du Grésivaud	21-avr-23	03-mai-23	39 058	25 595	15 220	71	12		
23026TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	ion de Crousaz, Avenue Jean Jaurès, Rue Emmanuel Créret, Rout	18-avr-23	02-mai-23	35 952	30 552	13 940	76			
23027TVXEP	Saint-Béron	in, Route de la Bridoire, Avenue de la Gare, Rue Jules Ferry, Cher	03-avr-23	17-mai-23	47 330	43 995	20 357	97	21		
23028TVXEP	Rognaix	Divers secteurs	21-avr-23	10-mai-23	67544.44	24974.7	13100	70			
23029TVXEP	Sainte-Reine	Divers secteurs	19-mai-23	25-mai-23	24 248	16 179	8 595	39		1	
23005TVXEP	Les Échelles	Divers secteurs	02-janv-23	07-juin-23	30954	12394	7100	52			
23031TVXEP	Saint-Alban-Leysses	Piste Cyclable Impasse du repos	09-juin-23	14-juin-23	2 666	1 005	750	3			
23032TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Chemin de la Boisière	10 juil 2023	21 juil 2023	9 265	5 873	3 315	17			

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_2_23-DE

Réf dossier	Motz	Divers secteurs	06 avr 2023	07 juil 2023	86 684	79 917	13 690	86	167	12	12
23021TVXEP		Divers secteurs									
23033TVXEP	La Croix de la Rochette	Divers secteurs	11 juil 2023	12 juil 2023	46 743	19 918	11 120	56	4		9
23034TVXEP	Saint-Alban-Laysse	Rue du Frettoy et rue du Violet	31 juil 2023	03 août 2023	8 722	8 505	3 310	15			
23035TVXEP	Moux	Place de la Vierge et de la Mairie	11 août 2023	18 août 2023	19 593	14 790	3 043	12			3
23036TVXEP	Saint-Ours	Divers secteurs	16 août 2023	18 août 2023	20 132	15 069	6 205	29			
23037TVXEP	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Petit Villard	17 août 2023	18 août 2023	36 105	33 075	4 840			11	
23036TVXEPa	Saint-Ours	Divers secteurs	20 sept 2023	20 sept 2023	20 132	2 355	1 500	6			
23038TVXEP	Vai-Cenis	Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières-Sardières et Ternignon	25 août 2023	03 oct 2023	323 306	225 631	35 590	474			
23039TVXEP	Saint-Alban-Laysse	Secteur Margeriaz	01 sept 2023	04 sept 2023	57 107	47 060	12 120	74			
23040TVXEP	Beaufort	Rue de la Fondrie, Montée de l'Isérable, Chemin pléton du Creux	04 sept 2023	05 sept 2023	14 766	14 434	2 189	33			
23041TVXEP	Les Allues	Divers secteurs	03 mars 2022	03 mars 2022	182 416	101 745	25 000	184	27		
23042TVXEP	Chanaz	Divers secteurs	02 oct 2023	03 oct 2023	33 769	24 070	16 360	111			
23043TVXEP	Serrières-en-Chautagne	Divers secteurs	02 oct 2023	03 oct 2023	43 306	30 401	14 640	81			
Total déjà validé à ce jour (40 dossiers + 2 compléments)											
					1 773 991	1 246 552	352 011	2 327	167	12	12

Réf dossier		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles				
Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés	
La Léchère	Divers secteurs (hors Petit Coeur en régle)	02-oct-23	03-nov-23	167 420	96 270	33 010	260	0	0	0	
Argentine	Route de la dormbert; RD72; Route de la gare; chemin de charrière chaude; chemin du talc; chemin de la gorge	23-oct-23	31-oct-23	57 695	36 466	17 221	91	0	0	51	
Validés le 14 novembre 2023 (2 nouveaux dossiers + 0 complément)											
				225 115	132 736	50 231	351	0	0	51	

Total année 2023											
					1 999 106	1 379 288	402 242	2 678	167	12	63

Nouveaux dossiers déjà validés
 Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_2_23-DE

Délibération n° BS 8-3-2023

Objet :

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

3 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical statue sur celles-ci :

- ▶ Chamousset, Sous le Château, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ Châteauneuf, Les Poncins, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ La Motte-Servolex, rue de la Briquerie, réseau BT (250 ml) ;

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 3 nouvelles opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*

- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations conventions de servitudes et documents associés, à prendre l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, au transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe n° BS 8-3-2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES		Répartition financière totale en Euros			
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Montant HT	TVA	Total général TTC = MOA	Participation aux Travaux HT	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC
AX-LES-BAINS	Secteur de Thiépodrome, aménagement du Tuit	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23012	SS	36 008	20 726	32 181	7 322	10 891	110 640	7 322	77 053	26 626	32 947
ALBERTVILLE	Route de Pallid	NON	Grants emises	11-juil.-23	23041	LC	78 000	-	15 614	-	-	96 482	16 614	20 231	64 647	70 281
BOURDEAU	Secteur Mairie Rue du Port	NON	MOA SDES	21-mars-23	23009	SS	24 477	20 004	22 254	4 895	4 451	67 760	4 895	33 479	19 306	24 281
BIOLLE (LA)	Rue du Haut Burnier	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23040	SS	25 993	20 004	30 443	6 117	11 889	106 097	6 117	80 122	19 888	24 976
BOURGET-OU-LAC (LE)	Secteur la Serraz	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23034	SS	78 500	43 027	48 837	15 700	16 773	194 658	2 980	135 865	18 700	64 800
BRIDORE (LA)	Secteur route de Vergemule	NON	MOA SDES	21-mars-23	23030	SS	191 131	26 189	42 104	39 220	13 650	320 649	1 260	151 203	131 129	189 386
CHAPELLE-DU-MONT-OU-CHAT (LA)	Entrée du Petit Villard	NON	Grants emises	12-sept.-23	23048	LC	37 682	-	7 598	-	-	46 946	-	12 702	26 632	34 104
CHINDRIEUX	Rue de Vars	NON	Grants emises + MOA SDES	25-avr.-23	23043	SS	127 403	45 188	47 203	25 401	18 404	203 848	1 980	159 643	26 481	115 120
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	Impasse de l'Arenier	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23003	SS	10 300	10 300	11 074	3 672	2 315	36 899	3 672	15 000	3 672	21 011
COMPOSITE (LA)	Secteur Haut du Chefleu	NON	MOA SDES	7-fév.-23	23002	SS	108 890	48 453	54 640	21 780	20 019	264 021	2 000	107 202	21 700	94 729
DRUMETTEL-LARAFOND	Route du Biolay - Tranche 2	NON	Grants emises	21-mars-23	23005	SS	56 197	-	11 239	-	-	67 436	-	18 882	11 239	60 577
ECHELLES (LES)	Rue Jules Ferry	NON	MOA SDES	25-avr.-23	18017	SS	46 279	14 155	7 100	9 250	4 207	81 136	9 250	41 260	33 045	42 301
ECOLE-EN-DAUGES	Secteur Mairie	NON	MOA SDES	21-mars-23	21062	SS	21 885	8 778	9 468	4 377	2 840	43 358	600	24 072	4 377	20 688
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSURE	Secteur la Rochette Tranche 2	NON	Grants emises	7-fév.-23	23001	SS	156 300	43 907	66 135	31 270	21 040	310 209	1 000	204 801	31 276	124 017
GRAND-AGUELANCHE	AGUELANCHE, Hameau des Emples - Tranche 2	NON	Grants emises	11-juil.-23	23042	SS	53 749	-	-	10 750	-	64 499	-	18 000	10 750	37 624
GRESY-SUR-SEIRE	Grand'Rue	NON	Grants emises	11-juil.-23	23039	LC	34 619	15 013	11 803	6 024	5 303	76 834	-	44 776	6 924	48 374
HAUTELUCE	La Combe RD76	NON	Grants emises	12-09-2023	23034	SS	100 332	-	30 066	-	-	186 811	-	55 544 89	30 066	130 266
JARRIER	Nôtre Dame, Bernat et Vancinières - Tranche 2	NON	Grants emises	21-mars-23	22017	SS	83 890	9 403	52 582	12 779	12 307	150 066	600	97 521	12 779	68 007
JERY	Route des Jacquiers - Tranche 2	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23013	SS	92 104	71 036	51 444	18 437	24 696	259 195	2 260	180 726	18 437	86 216
MONTGILBERT	Chefleu	NON	Grants emises	25-avr.-23	23021	SS	105 172	22 435	70 064	21 234	20 300	249 205	760	154 487	21 234	102 194
SAINTE-HELENE-OU-LAC	Secteur Pogniet	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23018	SS	158 490	53 457	101 700	31 027	31 045	387 749	2 030	249 300	31 027	139 410
SAINTE-REINE	Haut de Routhennes	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23015	SS	15 300	-	7 009	3 073	1 402	20 850	-	12 500	3 073	16 130
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Belleville HTA	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23009	SS	71 243	-	14 249	-	-	89 066	-	23 038	14 249	64 119
UGINE	Secteur Luchy BT	NON	Grants emises	25-avr.-23	23022	SS	62 762	-	12 550	-	-	75 302	-	21 085	12 550	66 477
UGINE	Impasse du Laitier HTA	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23023	SS	32 801	-	6 560	-	-	39 362	-	11 021	6 560	22 961
VILLARD-LEGER	Secteur Buisson	NON	MOA SDES	25-avr.-23	23010	SS	82 378	23 761	39 574	16 476	12 007	171 256	1 900	101 253	16 476	88 664
AX-LES-BAINS	Chemin des Bialres	NON	MOA SDES	8-juin-23	23014	SS	40 563	13 739	30 038	8 191	9 755	184 724	-	9 755	28 607	79 124
BARBERAZ	GRAND-CHAMBERY - Barberaz, La Raviole - RD1081 Tranche 2, Oust	NON	Grants emises	8-juin-23	23028	SS	115 207	-	23 041	-	-	142 386	-	40 230	23 041	86 259
ENTRELAACS	Hameau des Darmand	NON	Grants emises	8-juin-23	23024	SS	125 432	-	47 004	25 086	9 401	209 923	-	102 760	25 086	86 259
PEISEY-MANCROIX	Ruelle de la Fruitière	NON	Grants emises	8-juin-23	23000	SS	47 474	19 642	28 540	9 405	9 638	114 798	600	75 015	9 405	33 732
PORTE-DE-SAVOIE	Rue Général Decoux, rue Henry Riancho	NON	MOA SDES	8-juin-23	23016	SS	109 769	42 574	62 384	21 054	20 054	257 066	400	160 701	21 054	82 762
RUFFIEUX	ZAC de Saumont	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23027	SS	91 634	38 817	39 648	18 327	15 293	207 770	-	119 710	18 327	69 733
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Hameau le Mouchet	NON	MOA SDES	12-sept.-23	23026	SS	64 790	24 535	39 864	12 899	12 899	165 072	-	97 506	12 899	49 268
SAINT-MARCEL	Montfort, Hameau de la Ville	NON	Grants emises	8-juin-23	23031	SS	52 725	-	10 545	-	-	66 168	-	17 716	10 545	36 907
SAINT-OURS	Route du Chef-Lieu, RD 211 D	NON	MOA SDES	8-juin-23	23043	SS	46 302	11 642	24 538	9 250	7 236	98 054	-	90 209	9 250	32 307
SEEZ	Rue du Seuil, route de Belleface et giratoire des Grandes Alpes - TF	NON	Grants emises	11-juil.-23	23037	SS	188 921	75 892	109 044	33 724	36 047	424 028	2 260	209 002	33 724	115 422
VALGELON LA ROCLETTE	Chemin des Chaudannes	NON	Grants emises	12-sept.-23	23025	SS	110 614	-	22 123	-	-	132 736	-	24 525	22 123	90 071
VILLAREMBERT	Liaison Fromentières / Chefleu	NON	MOA SDES	11-juil.-23	23060	SS	66 038	27 872	43 186	13 200	14 212	164 010	-	104 817	13 200	61 427
BALME (LA)	Les Carottes	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23056	SS	94 012	34 394	42 145	18 882	15 308	204 661	1 900	120 540	18 882	71 460
BARBERAZ	Chemin des Prés	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23053	SS	64 373	37 968	54 376	12 875	18 455	187 977	-	135 660	12 875	46 061
BARBERAZ	Rue de Buisson Rond	NON	MOA SDES	17-oct.-23	23052	SS	102 302	42 029	64 740	20 472	21 476	251 088	-	107 349	20 472	71 417

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
 Reçu en préfecture le 15/11/2023
 Publiée le 15/11/2023
 ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_3_23-DE



Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Apport SDES	Coûts liés à l'opération				Répartition financière totale en Euro						
							Montant HT		TVA		Participation SDES		Commune		SDES		
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Telecoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Telecoms (4)	Total général TTC + MOA	Participation aux Travaux TTC		Participation aux Travaux TTC (MOA)	
BOURGET-DU-LAC (LE)	Grand Lac - Croix Verte	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23054	50	23 942	30 952	53 914	4 708	18 005	137 181	141 297	4 788	24 039	28 888	
CHAMBERY	Chemin des Edelweiss	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23035	55	49 749	39 030	84 224	9 050	24 811	208 053	214 929	9 960	34 825	44 776	
LECHERE (LA)	Secteur Doucy - Tranche 1	#REF!	Grant emdes	17-oct-23	23033	50	26 998	1 525	26 521	5 354	5 489	65 176	67 132	5 394	18 778	24 171	
MONTYERNIER	Le Noirêt	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23029	50	34 622	10 270	16 127	6 900	5 279	73 616	76 926	6 900	22 190	28 186	
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Impasse Fay	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23050	50	44 882	17 697	8 547	8 976	5 309	85 710	88 282	8 976	31 417	40 393	
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Secteur Chielou	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23050	50	96 339	9 305	21 508	10 208	0 181	152 689	167 270	70 566	10 208	86 794	
THENESOL	RDC La Pierre	#REF!	MOA SDES	17-oct-23	23046	50	18 713		12 428	3 743	2 480	37 370	38 401	20 349	3 743	18 142	
CHAPPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Secteur le Petit Villard (Complément au projet initial présenté au BS du 14/09/2021)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	21057	50	1 220		200			1 500	1 646	545	260	1 000	
CHINDRIEUX	Chemin de la Tour (Complément au projet initial présenté au BS du 17/12/2018)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	19081	55	23 632	762	4 023	4 726	1 081	34 844	36 890	14 056	4 726	20 934	
DOUCY-EN-BAUGES	Le Villard tranche 2 (Complément au projet initial présenté au BS du 05/07/2022)	OUI	MOA SDES	25-avr-23	23023	50	900	0 410	2 650	1 800	2 412	15 552	16 019	14 700	180	1 640	
ENTRELACS	Rue Joseph Micaud et du 17 octobre (Complément au projet initial présenté au BS du 28/09/2021)	OUI	Grant emdes	8-juin-23	23030	55	21 614		12 917	4 323	2 960	41 426	42 079	25 308	4 323	12 960	
GRAND-JAIGUELANCHE	Hameau des Emples - Tranche 1 (Complément au projet initial présenté au BS du 10/3/2022)	OUI	Grant emdes	25-avr-23	23005	52	0 178			1 836		11 014	11 344	4 002	1 836	7 343	
JACOB-BELLECOMBETTE	Rue du Grandier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	OUI	MOA SDES	21-mars-23	21078	55	4 577	5 406	3 155	915	1 712	15 766	16 239	12 577	916	2 746	
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine (Complément au projet initial présenté au BS du 12/04/2022)	OUI	MOA SDES	8-juin-23	23010	52	1 524		4 081	305	900	7 600	8 041	0 821	306	914	
MOUXY	Chemin des Bugnards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	OUI	Grant emdes	7-lev-23	19065	55	4 503	12 564	9 659	601	4 450	32 106	33 069	29 777	901	2 392	
PEBEY-MANCROIX	Montée de l'église (Complément au projet initial présenté au BS du 23-04-2021)	OUI	Grant emdes	7-lev-23	21021	55	4 019			804		4 823	4 868	1 752	804	3 216	
PEBEY-MANCROIX	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	OUI	MOA SDES	7-lev-23	19046	55	6 866			1 374		8 241	8 489	2 605	1 374	6 794	
SAINTE-HELENE-SUR-BERE	Hameau de la Prérière (Complément au projet initial présenté au BS du 20/03/2021)	OUI	Grant emdes	9-juin-23	21017	52			1 742		348	2 091	2 164	2 154			
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau de Molins (Complément au projet initial présenté au BS du 7-12-2018)	OUI	TRANS MOA SDES	7-lev-23	18020	52	43 200	6 072	11 072	8 654	3 600	73 575	76 782	41 503	8 654	34 190	
VIVIERS-DU-LAC	Rue de la Gare Chemin du Nôlé (Complément au projet initial présenté au BS du 23/04/2021)	OUI	MOA SDES	25-avr-23	21027	50	600	3 100	1 108	120	854	5 842	6 017	175	5 537	480	
Total des dossiers déjà validés à ce jour :							xxx	3 640 400	988 938	1 669 422	728 880	6 112 272	7 449 911	7 670 319	233 407	4 376 903	3 203 726
Compléments							xxx							22 736	220 880	2 843 666	
CHAMOUSSET	Secteur Sous le Château	#REF!	MOA SDES	14-nov-23	23036	50	42 176	23 214	8 425	4 043	79 468	80 922	80 922	42 364	8 425	38 488	
CHATEAUNEUF	Les Foncins	#REF!	MOA SDES	14-nov-23	23038	52	92 701	41 261	63 818	10 550	21 016	237 445	244 668	150 361	18 668	86 207	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Rue de la Briquerie	#REF!	MOA SDES	14-nov-23	23050	50	48 477	15 744	21 418	9 695	7 432	102 767	106 860	59 126	9 695	37 028	
		#REF!															
		#REF!															
		#REF!															
		#REF!															
		#REF!															
		#REF!															
Dossiers validés le : 14 novembre 2023							xxx	3	183 444	86 236	36 689	33 091	418 680	431 240	12 660	260 851	133 700
Nouvelles opérations							xxx							2 186	36 080	2 843 666	
	Secteur rue... (Complément au projet initial présenté au BS du XXX/XX/20XX)	#REF!															
		#REF!															
		#REF!															
Complément(s) à projet initial							xxx										
Dossiers complémentaires validés le : 14 novembre 2023							xxx										

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_3_23-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	Dossier complémentaire	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Operation	Montant SDES	Coûts liés à l'opération				Repartition financière totale en Euros												
								Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES		Commune		SDES						
								Réseau DP (1)	Eclairage public	Telecoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Telecoms (4)	Taux + Prestations	Total général TTC + MOA									
								3 032 644	1 067 167	1 054 938	766 669	644 303	7 865 591	8 101 669	24 931	236 908	4 637 444	766 669	2 637 546	3 668 115				
Total travaux année 2023																								

64

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession).
 (3) Eclairage public récupéré par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA genre SMI telecom non récupérable

48	Nouvelles opérations déjà validées	48
13	Compléments opérations déjà validées	13
61		61

3	Nouvelles opérations à valider	3
3	Compléments opérations à valider	3
6		6

4 699 413	1 200 688	1 086 688
TTC		

103 712	20 172
Dossier initial TTC moyen	
Dossier complémentaire TTC moyen	

51	64
13	
64	

Opérations nouvelles et compléments validées en 2023

Délibération n° BS 8-4-2023

Objet :

Travaux IRVE : programme 2023

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO,
Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc
VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert
AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-
Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin de mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023 prolongé au 1^{er} décembre 2023 avec l'avenant n°1.

Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy Charge, 1 est déjà affectée à la commune d'AIX-LES-BAINS.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

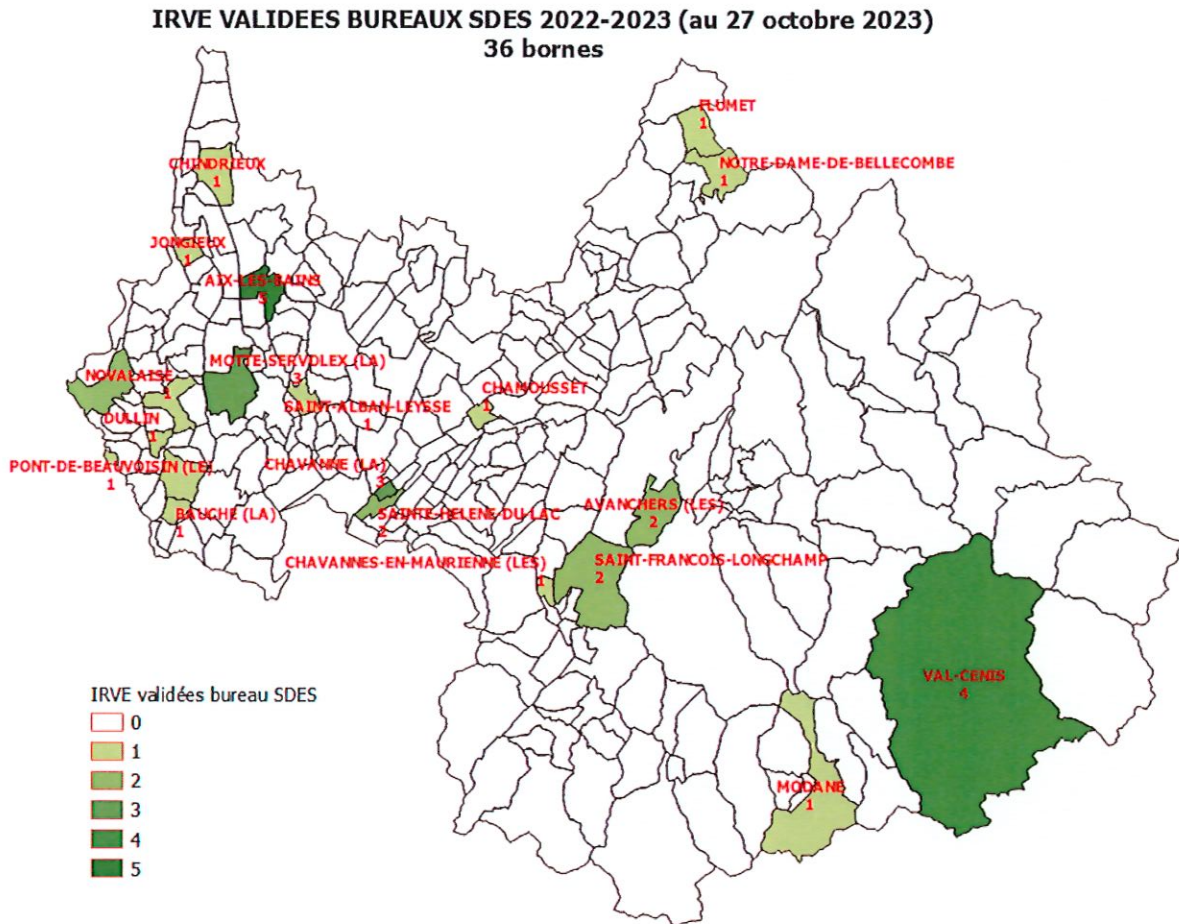
Depuis 2022, 2 opérations validées ont été annulées par les collectivités, il convient donc de régulariser cette situation au niveau de la traçabilité des tableaux de suivi du SDES.

AIX-LES-BAINS	ANNULATION borne validée le 7/02/2023, 50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	-1 IRVE
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	ANNULATION borne validée le 13/12/2022, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bouverie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	-1 IRVE

Il est aussi demandé au présent bureau syndical de statuer sur la nouvelle opération ci-dessous :

AIX-LES-BAINS	Changement borne existante rapide vers l'Aquarium au Petit Port	43/50 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
---------------	---	------------------------	--------

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.



Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ D'approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;
- ▶ D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;

- ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe BS 8-4-2023

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCEE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune			SDES			
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info - prime ADEMIER du 10/12/2022 au 1/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors accordement)	TVA non récupérable (accordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Complément Avenue Victoria	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE22002	8 296	1 625	9 921	168	233	0	0	8 296	1 625	1 625
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23005	25 128	5 083	30 811	-4 000	710	233	233	25 361	5 450	5 450
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Place Clémenceau	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23006	21 977	5 089	27 045	-4 000	634	233	233	22 210	4 835	4 835
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Entrée Hippodrome	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23007	21 088	4 091	25 959	-4 000	611	233	233	21 301	4 658	4 658
AVANCHERS (LES)	AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes rapides	4360 kW AC-DC - 2 PDC	2	4	73 024	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23015 IRVE23016	76 616	17 643	94 260	-11 000		833	833	35 425	16 810	58 835
BAUCHE (LA)	BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 033	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23017	10 475	2 615	13 090	-2 800		233	233	4 754	2 382	8 336
CHAMOISSET	CHAMOISSET	Parking Impasse de la Gare	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 068	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23008	22 047	5 209	27 256	-4 000		233	233	9 840	4 976	17 416
DULLIN	DULLIN	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenue	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 104	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23010	10 423	2 605	13 027	-2 600		233	233	4 728	2 371	8 299
JONGIEUX	JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 140	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23018	22 531	5 306	27 837	-4 000		600	600	11 365	4 706	16 472
MODANE	MODANE	Rue des Barettes	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 157	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23019	21 880	4 378	26 258	-4 000		383	383	9 482	3 983	16 774
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Racou Villot OUEST	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23012	21 003	5 001	26 003	-4 000		233	233	9 318	4 767	16 685
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Racou Villot EST	22/23 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23013	10 726	2 665	13 391	-2 600		233	233	4 880	2 432	8 512
NOVALAISE	NOVALAISE	Parking écomobilité, rue du Pré Ramppeau	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 191	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23009	12 347	2 990	15 337	-2 000		583	583	6 915	2 406	8 422
PONT-DE-BEAUVOISIN	PONT-DE-BEAUVOISIN	Place Carouge	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 204	OUI	OUI	25-avr-23	IRVE23014	21 577	5 115	26 692	-4 000		383	383	10 130	4 732	16 592
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 222	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23011	22 059	5 212	27 271	-4 000		233	233	9 846	4 978	17 429
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking de la Mairie, route de l'Eglise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23001	23 082	5 416	28 499	-4 000		650	650	11 916	4 766	16 683
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Passage du Lac, route des platânières	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23002	13 703	3 261	16 964	-2 600		233	233	8 388	3 027	10 596
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Place du Pont	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 250	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23003	21 055	4 211	25 266	-4 000		233	233	8 544	3 978	16 722
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Salle polyvalente	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 250	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23004	10 601	2 120	12 722	-2 600		233	233	4 297	1 881	6 503
LANISLEBOURG	LANISLEBOURG	Parking mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 260	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23020	21 707	5 141	26 849	-4 000		417	417	10 312	4 721	15 337
LANISLEVILLARD	LANISLEVILLARD	Office du tourisme	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 200	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23021	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 704	14 773
TERMIGNON	TERMIGNON	Parking maison de la Vanoise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 200	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23022	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 704	14 773
SOLLIERES-SARDIERES	SOLLIERES-SARDIERES	Proche Intermarché	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23023	24 109	5 022	29 731	-4 000		233	233	10 871	5 308	16 800
ATTIGNAT-ONCIN	ATTIGNAT-ONCIN	Parking école / église	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 022	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23024	10 475	2 615	13 090	-2 600		233	233	4 754	2 381	6 936
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Parking devant cimetière (prov. 2024)	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 083	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23025	20 752	4 950	25 702	-4 000		233	233	9 192	4 711	14 110
CHINDRIEUX	CHINDRIEUX	Parking entre RD et terrain de foot, en face de la maison de santé	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 085	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23029	24 271	5 654	29 925	-4 000		233	233	10 952	5 442	16 733
SAINTE-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINTE-FRANCOIS-LONGCHAMP	1450 place de la mairie	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23027	11 720	2 866	14 595	-2 600		233	233	5 581	2 631	8 314
SAINTE-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINTE-FRANCOIS-LONGCHAMP	Route de la Madeline, face parking du Burgeon	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE23028	11 729	2 866	14 595	-2 600		233	233	5 581	2 631	8 314

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_4_23-DE



Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCFE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune				SDES		
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors recommandement)	TVA non récupérable (recommandement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
FLUMET	FLUMET	Chemin de la Revue	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 114	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20329	20 752	4 950	25 702	-4 000	233	233	9 193	4 717	16 510	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	SDES	Borne n°2, parking du SDES, création 2 places de parking, A. CHARGE DU SDES	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20330	25 157	5 554	30 711	-4 000				5 320	30 711	
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	160 route de la Cours	2224 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 185	OUI	OUI	17-oct-23	IRVE20331	20 752	4 950	25 703	-4 000	233	233	9 193	4 717	16 510	
Total validé à ce jour : 31											629 426	146 063	775 488	115 900	2 123	8 983	8 983	316 439	136 646	457 048

AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Changement borne existante rapide vers l'Aquarium au Petit Port (MOA : EASY-CHARGE)	4350 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	14-nov-23	IRVE20333	24 198	24 198	24 198	590			24 198		
						#N/A				IRVE20334									
						#N/A				IRVE20335									
						#N/A				IRVE20336									
						#N/A				IRVE20337									
						#N/A				IRVE20338									
						#N/A				IRVE20339									
						#N/A				IRVE20340									
						#N/A				IRVE20341									

Validé le 14 novembre 2023 : 1											24 198	-	24 198	590	-	-	-	24 198	-	-
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	---	--------	-----	---	---	---	--------	---	---

Total travaux année 2023											653 624	146 063	799 686	115 900	2 713	8 983	8 983	342 638	136 646	457 048
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	---------	---------	---------	-------	-------	-------	---------	---------	---------

AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	ANNULATION borne validée le 7/02/2023, 50 rue Abbé Pierre	2224 kW AC/DC - 2 PDC	-1	-2	73 008	OUI	NON	14-nov-23	IRVE20005	-25 128	-5 683	-30 811	-1 830	-710	-333	-25 381	-5 450	-5 450	
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	ANNULATION borne validée le 13/12/2022, SAINT-GENIX-SUR-QUIERS, Place de la Bouverie	2224 kW AC/DC - 2 PDC	-1	-2	73 236	OUI	OUI	14-nov-23	IRVE20004	-24 376	-4 876	-29 254	-1 800	-1 003	-1 003	-15 981	-3 792	-13 273	
Opérations annulées le 14 novembre 2023 : 2											-40 506	-10 559	-60 065	8 000	-710	1 317	1 317	41 342	9 242	9 242

Total travaux avec annulations année 2023											604 117	135 504	739 621	107 900	2 003	7 667	7 666	301 296	127 886	433 222
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	---------	---------	---------	-------	-------	-------	---------	---------	---------


Coût moyen IRVE : 24 990

30	1	32	2
Opération(s) déjà validé(e)	Opération(s) à valider	Et	Annulations
1	32		2

Opérations validées en 2023

Envoiyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le

ID : 073-257302232-20231114-DELIB_BS_8_4_23-DE



Délibération n° BS 8-5-2023

Objet :

Études de développement des énergies renouvelables : : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu : Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 novembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Jean-Claude RAFFIN et Christian RAUCAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est précisé que cette étude pourrait bénéficier d'une subvention « Starter » de la région AURA ou de l'ADEME à hauteur de 70 %. Un dossier sera déposé dans ce sens.

A noter que 11 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le dossier « à valider » listé dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Annexe n° BS 8-5-2023

Etudes de développement des énergies renouvelables sous MOA SDES

Réf dossier	Dossiers validés		Puisissance crête (en kWc)	Projets	Coût prévisionnel	
	Commune	Type d'installation			Engagement prévisionnel du SDES TTC	Engagement de la commune TTC
2022-PV01	Saint-Vital	Centrale PV au sol	2600	étude de faisabilité + étude d'impact environnemental + prestation AMO + PRAC + étude de risque	62 819 €	0 €
2022-PV02	Grésy-sur-Aix	Toitures et ombrières PV	286	étude d'opportunité sur l'ensemble de la commune + études de faisabilité sur 4 sites + mission de MOE	25 000 €	15 840 €
2022-PV04	Saint-Pierre d'Albigny	Centrale PV au sol	4800	Etude d'impact environnemental + étude de sol + levé topographique + architecte ; SDES paie 35% du coût des études	24 150 €	0 €
2022-PV03	Aillon-Le-Jeune	Ombrière PV	75	Etude de faisabilité	2 300 €	0 €
2022-PV05	Modane	Toiture PV	90	Etude structure sur 1 bâtiment	3 000 €	0 €
2022-PV06	Mercury	Toitures PV	111	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2022-PV08	Bassens	Toitures PV	200	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2022-PV09	Saint-Genix-les-Villages	Centrale PV au sol	1600	Etude de faisabilité	2 901 €	0 €
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	72	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	30	Etude structure sur 1 bâtiment (Gpe scolaire)	3 000 €	0 €
2023-PV02	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Toitures PV	16	Etude structure sur la salle polyvalente	2 000 €	0 €
Total déjà validé à ce jour			11 dossiers		143 170 €	15 840 €

Réf dossier	Dossiers à valider		Puisissance crête (en kWc)	Projets	Engagement prévisionnel du SDES TTC	Participation de la commune TTC
	Commune	Type d'installation				
2023-HYDRO01	Bellecombe-en-Bauges	centrale microhydroélectrique	< 500 kWc	Etude de faisabilité d'une microcentrale hydroélectrique sur l'ancienne scierie à grand cadre	10 000 €	0 €
Validé			1 nouveau dossier		10 000 €	0 €
Total					153 170 €	15 840 €